

Mémoire

Projets de réserves de biodiversité pour neuf territoires et d'une réserve aquatique pour un territoire dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Présenté par le
*Conseil régional de l'environnement et du développement durable
du Saguenay-Lac-Saint-Jean*



Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Avril 2012

Table des matières

1.	PRÉSENTATION DE L'ORGANISME.....	3
2.	LA TABLE RÉGIONALE SUR LES AIRES PROTÉGÉES.....	3
3.	INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE.....	4
4.	SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS.....	5
5.	LES NEUFS PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ ET UNE RÉSERVE AQUATIQUE.....	6
5.1	Réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite.....	6
5.2	Réserve de biodiversité projetée du lac au Foin	8
5.3	Réserve de biodiversité projetée Akumunan.....	8
5.4	Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache.....	9
5.5	Réserve de biodiversité projetée des drumlins du lac Clérac.....	9
5.6	Réserve de biodiversité projetée des Îles de l'est du Pipmuacan.....	10
5.7	Réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches.....	10
5.8	Réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane	11
5.9	Réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche	12
5.10	Réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes	12
6.	CONCLUSION	13

1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean (CREDD) est un organisme à but non lucratif fondé en 1973. Il s'agit, à ce titre, du premier conseil régional de l'environnement à avoir été créé au niveau national. Né de l'effort de passionnés de la préservation de l'environnement, le CREDD a participé de manière très active à la création du *Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)* en plus de collaborer avec celui-ci à plusieurs dossiers d'importance.

Notre organisme veille à ce que l'environnement demeure au cœur des priorités du développement régional et qu'il fasse partie intégrante des décisions. L'environnement demeure une préoccupation importante de la population et nous croyons qu'il est essentiel que nos décideurs puissent y répondre. Nous entendons donc collaborer avec tous les acteurs régionaux afin que nous puissions être collectivement fiers de contribuer au mieux être de notre société tout en assurant notre développement régional.

Nous réitérons ainsi notre désir de poursuivre notre représentation constructive auprès des élus et de la population. Nous croyons toujours que la concertation de tous les intervenants régionaux est encore la meilleure façon d'assurer le développement durable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous poursuivons donc notre mission avec conviction, avec comme objectif de laisser aux générations futures un environnement sain et une meilleure qualité de vie.

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean agit à titre d'interlocuteur régional privilégié auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec pour la concertation en matière d'environnement, d'éducation relative à l'environnement et pour la promotion du développement durable.

2. LA TABLE RÉGIONALE SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Relativement au dossier des aires protégées, le CREDD préside depuis plusieurs années la Table régionale sur les aires protégées (TARAP-02), avec le soutien technique du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. La Table régionale sur les aires protégées est une table de concertation régionale qui traite de conservation.

Les objectifs de la TARAP sont de :

- Favoriser, par le biais d'une table de concertation, l'échange et la circulation de l'information entre les organismes régionaux intéressés par la conservation du territoire ;
- Sensibiliser la population et les intervenants de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean aux aspects positifs reliés à la création de nouvelles aires protégées régionales.

La TARAP rassemble donc plusieurs acteurs, dont le MDDEP, le MRNF, les organismes de bassin versant régionaux, le Regroupement régional des gestionnaires de ZEC, ainsi que les organismes environnementaux de notre région.

Avec l'avènement du Plan Nord, notre organisme considère comme primordial la bonification du réseau actuel d'aires protégées selon les critères de l'UICN, (Union internationale pour la conservation de la nature) afin de combler certaines carences et répondre de manière adéquate aux enjeux de conservation. Le CREDD appuie donc l'intention du gouvernement relative à la protection de 12 % du territoire québécois et à la volonté exprimée de se conformer aux engagements internationaux de 17 % d'ici 2020 résultants du dernier Sommet de Nagoya.

3. INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

Le présent mémoire porte sur l'attribution d'un statut permanent concernant neuf réserves de biodiversité et une réserve aquatique dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit celles de la réserve de biodiversité du lac au Foin, la réserve de biodiversité Akumunan, la réserve de biodiversité des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache, la réserve de biodiversité des drumlins du lac Clérac, la réserve de biodiversité des Îles de l'est du Pipmuacan, la réserve de biodiversité des Montagnes-Blanches, la réserve de biodiversité du lac Onistagane, la réserve de biodiversité du Plateau-de-la-Pierriche, la réserve de biodiversité du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes et finalement la réserve aquatique de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite. Ce document a pour but de présenter les recommandations du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean relativement à l'attribution d'un statut permanent à ces territoires.

4. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Projets de réserves de biodiversité pour neuf territoires et une réserve aquatique pour un territoire dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

- Le CREDD recommande que le processus d'attribution d'un statut permanent aux aires protégées projetées soit accéléré ;
- Le CREDD recommande, pour les réserves de biodiversité projetées comportant des agrandissements reportés, d'intégrer les agrandissements proposés, contribuant du même coup à améliorer la superficie des noyaux de conservation et à diminuer l'effet de bordure ;
- Le CREDD recommande que les comités de gestion rassemblent, et ce dans un objectif d'équité, tous les intervenants concernés par la gestion des territoires proposés ;
- Le CREDD recommande d'augmenter le financement accordé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin que celui-ci puisse élaborer des cadres de gestion efficaces et adaptés aux aires protégées permanentes ;
- Le CREDD recommande que des inventaires spécifiques soient effectués sur les tous les territoires de réserves de biodiversité projetées ainsi que la réserve aquatique de la rivière Sainte-Marguerite, afin de parfaire la documentation relative aux espèces fauniques et floristiques présentes sur les territoires dans une optique de protection, d'éducation et de sensibilisation ;
- Le CREDD recommande d'établir un secteur de connectivité entre les réserves de biodiversité des Montagnes-Blanches et du lac Plétiipi ;
- Le CREDD recommande qu'un nouvel inventaire du caribou forestier soit effectué par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) afin que cet écotype soit mieux connu et ainsi permettre d'assurer sa pérennité.

5. LES NEUFS PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ ET UNE RÉSERVE AQUATIQUE

5.1. Réserve aquatique projetée de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite

La réserve aquatique de la vallée de la rivière Sainte-Marguerite est située à une quinzaine de kilomètres au nord-est de Ville de Saguenay et couvre une superficie de 299,5 km². Si on ne considère que la branche principale de la rivière Sainte-Marguerite et le Bras des Murailles, et en tenant compte du parc national des Monts-Valin, la réserve aquatique permanente protégerait quelque 30 % du bassin versant de ce cours d'eau. L'intégrité écologique des écosystèmes forestiers que l'on trouve dans la réserve aquatique est remarquable pour un territoire localisé aussi près du milieu habité.

Il s'agit d'un territoire exceptionnel à plusieurs niveaux. Premièrement, de par sa situation longitudinale et son relief, les espèces fauniques et floristiques présentes dans la réserve aquatique projetée sont particulièrement diversifiées. Parmi les espèces ichthyennes présentes, citons le saumon de l'Atlantique et l'omble de fontaine anadrome (truite de mer). De plus, certaines espèces considérées vulnérables au Québec, telles que le garrot d'Islande (qui profite de la présence des 14 lacs sans poissons, son habitat de prédilection, présents sur le territoire), les chauves-souris rousse et cendrée peuplent, entre autres, un territoire dont la végétation et la présence de parois rocheuses propices à certaines espèces rares engendrent une diversité faunique particulière. Le caribou forestier fréquente pour sa part le secteur au printemps et au début de l'été.

En second lieu, comme certaines espèces de feuillus durs tels que l'érable à sucre et le bouleau jaune ont été moins affectés par les opérations menées par l'industrie forestière du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle, la réserve aquatique projetée de la rivière Sainte-Marguerite contient des peuplements rares à cette latitude en ne subissant que très peu d'impacts au niveau anthropique.

Ainsi, en plus de sa flore et de sa faune riche et diversifiée, le territoire cadre parfaitement avec la vocation récréative et de protection naturelle qui ont été conférés à plusieurs territoires adjacents au cours des dernières décennies. Il est important de souligner que comme il s'agit d'une réserve qui se situe dans la catégorie III du classement international des aires protégées (qui vise à protéger des éléments naturels spécifiques) tel que défini par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), les activités déjà admises (pêche, chasse, piégeage et villégiature) pourraient se poursuivre, ce qui ne freine aucunement les utilisateurs actuels du territoire dans leurs activités.

Relativement à la gestion de la réserve aquatique projetée de la rivière Sainte-Marguerite, le CREDD croit que celle-ci doit s'articuler autour d'un comité comprenant, entre autres, les organismes environnementaux et de protection car il s'agit d'un site exceptionnel dont le développement doit se faire en respectant au maximum les écosystèmes en place et la biodiversité qui y est associée. Nous considérons, de plus, que des ressources doivent être accordées à ce comité afin d'en assurer une gestion responsable et en lien direct avec le concept de développement durable.

Parmi les arguments qui favorisent l'attribution, et ce dans les meilleurs délais, du statut de permanence à propos de ce territoire, le CREDD considère que comme il s'agit d'un secteur situé à proximité d'une zone fortement urbanisée, ce territoire pourra contribuer à faire développer une prise de conscience de la population en ce qui concerne l'importance de protéger certains territoires, et par conséquent, la faune et la flore associées. Cette sensibilisation mènera, à moyen terme, au développement d'un sentiment d'appartenance relativement à cette aire protégée, avec le désir de la conserver de la façon la plus responsable qui soit afin de léguer à nos générations futures un territoire représentatif de la richesse composant nos écosystèmes québécois.

Ainsi, la réserve projetée de la rivière Sainte-Marguerite, seule réserve aquatique située au sud de la province naturelle des Laurentides centrales, en améliorant la représentativité sur les hauteurs de la région des Monts-Valin, est un territoire qui en étant consacré à la protection de la biodiversité du milieu aquatique et des milieux terrestres environnants, permet de préserver l'intégrité écologique (remarquable pour un territoire situé aussi près du milieu habité) des écosystèmes forestiers que l'on retrouve dans la réserve aquatique.

- Le CREDD recommande que les portions de territoires qui séparent le territoire délimité par l'aire protégée projetée et qui fait en sorte que l'efficacité de celle-ci est limitée en ce qui concerne la préservation d'éléments naturels spécifiques, soient intégrés afin d'éviter la problématique de la fragmentation du territoire ;
- Le CREDD recommande que les agrandissements proposés et qui ont été refusés (numéros 2, 8, 9 et 10) en raison de considérations forestières, soient reconsidérés et intégrés dans le territoire de l'aire projetée afin d'effectuer des gains relatifs à la conservation.

5.2 Réserve de biodiversité projetée du lac au Foin

La réserve de biodiversité du lac au Foin est située à environ 100 km au nord de la municipalité de Dolbeau-Mistassini. De forme allongée, elle couvre une superficie de 172,4 km². Bien que la pointe nord appartienne à la région naturelle de la dépression du lac Manouane, la réserve proposée du lac au Foin protège principalement des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle des collines du lac Péribonka. Ce territoire, dominé par l'épinette noire, est principalement composé (72%) de territoires forestiers productifs accessibles, d'où l'importance qu'il obtienne, et ce dans les meilleurs délais, son statut permanent.

La réserve de biodiversité du lac au Foin est caractérisée par la présence de très vieilles forêts possédant un haut niveau d'intégrité écologique dont des peuplements d'épinette blanche (certains arbres dépassant les 200 ans). Il s'agit, selon le CREDD, d'éléments importants à préserver considérant que le potentiel pour l'écotourisme et le tourisme d'aventure de ce territoire est considéré comme étant exceptionnel. Au niveau faunique, la présence, en période de rut, du caribou forestier y est recensée.

- Le CREDD recommande que certains agrandissements soient considérés afin de limiter l'effet de bordure affectant le territoire et limitant considérablement son efficacité. En ce sens, et comme une portion de 50 km de la rivière Mistassibi (tributaire du lac Saint-Jean) est incluse à l'intérieur des limites de l'aire projetée, un noyau de conservation significatif doit donc être développé.

5.3 Réserve de biodiversité projetée Akumunan

La réserve de biodiversité Akumunan est située à un peu plus d'une cinquantaine de kilomètres au nord de Tadoussac. Elle couvre une superficie de 206,6 km² et l'attribution d'un statut permanent permettrait d'améliorer la représentativité du réseau d'aires protégées régional et provincial.

Cette réserve de biodiversité projetée est caractérisée par des massifs de vieilles forêts qui agissent à titre d'habitats de grande importance pour les espèces fauniques et floristiques associées à ce type d'habitat. Le caribou forestier y est présent, de même que le garrot d'Islande, une autre espèce considérée comme vulnérable. Concernant l'écotype du caribou forestier, il est important de mentionner que la réserve projetée contribuera de façon importante au maintien de son aire de répartition actuelle (avec une attention particulière portée à la limite méridionale de cette aire). Des écosystèmes caractéristiques des hautes

altitudes (de la région naturelle des Monts-Valin) y sont présents, ce qui améliorera de façon significative la représentativité du réseau régional et provincial d'aires protégées. Au niveau de la gestion du territoire, celle-ci devra être adaptée afin limiter au maximum la fréquentation humaine du territoire, afin de ne pas nuire à la présence du caribou forestier.

- Le CREDD recommande que les propositions d'agrandissements non retenues et se rapportant à certaines contraintes soient reconsidérées.

5.4 Réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache

La réserve de biodiversité des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache couvre une superficie de 123,4 km². Ce territoire, composé de buttes et buttons (d'une altitude variant entre 340 et 544 mètres) est couvert de dépôts glaciaires. De plus, nous retrouvons plus de 180 lacs sur ce territoire (la réserve protège, entre autres, la tête des bassins versants de la rivière aux Iroquois, affluent du lac Saint-Jean). Il est à noter que les forêts jeunes et en régénération dominant de façon importante le paysage de ce territoire, et ce suite à plusieurs décennies de perturbations naturelles et anthropiques.

- Le CREDD recommande que les deux propositions d'agrandissements effectuées soient reconsidérées afin d'ajouter certains types de milieux physiques associés aux dépressions ainsi que quelques forêts plus âgées (qui sont très rares dans cette réserve projetée).

5.5 Réserve de biodiversité projetée des drumlins du lac Clérac

La réserve de biodiversité des drumlins du lac Clérac est située à quelque 200 km au nord de la municipalité de Dolbeau-Mistassini et à 125 km au nord-est de Chibougamau et couvre une superficie de 375,4 km². L'isolement et l'inaccessibilité du territoire de cette réserve font en sorte que les écosystèmes que l'on y retrouve présentent un très faible niveau d'empreinte humaine. Pour des fins de conservation, ce territoire représente donc une occasion de préserver un échantillon représentatif de certains écosystèmes de la forêt boréale et il est, de plus, fréquenté par le caribou forestier.

Cette réserve est caractérisée par le manque de territoires forestiers productifs (57% de la superficie en est dépourvu), ce qui ne le rend guère attrayant pour l'industrie forestière régionale.

- Le CREDD recommande d'intégrer la proposition d'agrandissement no. 2 afin de permettre l'établissement d'un corridor de protection entre la réserve de biodiversité des drumlins du Lac Clérac et réserve de biodiversité projetée Albanel-Témiscamie-Otish (futur parc national).

5.6 Réserve de biodiversité projetée des Îles de l'est du Pipmuacan

La réserve de biodiversité des Îles de l'est du Pipmuacan est située à environ 115 km au nord-ouest de Forestville et 135 km au nord-est de Ville de Saguenay et couvre une superficie de 88,4 km². La réserve proposée assurerait la protection d'un territoire où les perturbations d'origine humaine sont minimales. Les forêts composant la réserve sont âgées de 50 à 70 ans et l'on retrouve une proportion importante de vieilles forêts. Il est important de rappeler que cette réserve protège certains écosystèmes du plateau de la Manicouagan ainsi que celles des collines du lac Péribonka, cette dernière étant faiblement représentée dans le réseau actuel d'aires protégées.

Cette réserve de biodiversité est présentement d'une superficie insuffisante pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers, ainsi que pour la protection optimale du caribou forestier. Dans cette optique, notre organisme est d'avis que les scénarios d'agrandissement non retenus doivent être reconsidérés afin de permettre la préservation des écosystèmes en place et la biodiversité associée.

- Le CREDD recommande d'inclure les propositions no. 1, 2 et 4 afin de reconfigurer le territoire dans le but de préserver les stades de succession des écosystèmes.

5.7 Réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches

La réserve de biodiversité des Montagnes-Blanches est située à quelque 250 km au nord de Ville de Saguenay et couvre une superficie de 959,2 km². La réserve proposée assurerait la protection des paysages spectaculaires de la portion méridionale du massif des montagnes Blanches. Seule aire protégée dans la région naturelle du massif du lac Manouanis, la réserve de biodiversité proposée présente des effets de bordures importants, en particulier dans sa moitié sud autour de laquelle sont prévues des opérations forestières à court et moyen terme.

Cette réserve, située au carrefour de trois (3) grands bassins versants (rivières Péribonka, Betsiamites et aux Outardes) contient de nombreux petits lacs. Territoire hautement apprécié des amateurs de la nature, les « forêts y sont exceptionnellement denses,

verdoyantes, diversifiées et anciennes, témoins révélateurs d'une époque jadis plus forestière qu'aujourd'hui»¹.

Ainsi, près de 65 % du couvert forestier est composé de peuplements de plus de 90 ans, avec une proportion très intéressante d'arbres très âgés (plus de 100 ans pour le sapin et 200 ans pour l'épinette noire). De cette façon, ce territoire contribue de façon importante au réseau d'aires protégées en assurant la protection de paysages spectaculaires et un haut niveau d'intégrité écologique. Territoire de prédilection pour le caribou forestier, on y retrouve de plus de vieilles sapinières intactes et des pessières d'épinettes blanches d'allure subalpine.

- Le CREDD recommande que les propositions d'agrandissement effectuées soient incluses afin de créer un noyau de conservation efficace ;
- Le CREDD recommande de considérer la possibilité d'établir un secteur de connectivité entre les réserves de biodiversité du lac Pléti et des Montagnes-Blanches afin, entre autres, d'assurer un habitat de qualité pour le caribou forestier.

5.8 Réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane

La réserve de biodiversité du lac Onistagane est située à environ 45 km au nord du barrage hydroélectrique de Chute-des-Passes (sur la rivière Péribonka). Elle couvre une superficie de 674,5 km² et protège des écosystèmes caractéristiques de deux régions naturelles, soit la dépression du lac Manouane au nord et les collines du lac Péribonka au sud.

On y retrouve certains des peuplements forestiers typiques de la frange septentrionale de la forêt boréale, la pessière à mousse, dont le couvert forestier est dominé par l'épinette noire. Plus de 45 km de la Haute-Péribonka seraient également protégés au sein de la réserve qui est fréquentée par le pygargue à tête blanche et le caribou forestier, deux espèces désignées vulnérables au Québec. Certaines forêts anciennes, contenant des sapins de plus de 100 ans de même que des épinettes noires de plus de 200 ans sont recensées sur le territoire de la réserve.

- Le CREDD recommande que la proposition no. 1 soit incluse dans le territoire de la réserve projetée afin de limiter l'effet de bordure caractéristique de ce territoire dans le but de créer un noyau de conservation efficace.

¹ Payette, Serge Le Devoir, jeudi 13 juillet 2006

5.9 Réserve de biodiversité projetée du Plateau-de-la-Pierriche

La réserve de biodiversité du Plateau-de-la-Pierriche est située à une soixantaine de kilomètres au sud-ouest de Roberval et couvre une superficie de 341,2 km². La réserve proposée protégerait des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle du massif de la Windigo en complémentarité avec la réserve de biodiversité projetée des Buttes-et-Buttons-du-Lac-Panache. Au moins un lac sur le territoire serait dépourvu de poisson et présente donc un intérêt pour le garrot d'Islande.

- Le CREDD recommande, comme il s'agit d'un territoire passablement développé dans certains secteurs, de créer un comité de gestion rassemblant les villégiateurs intéressés par le maintien de leurs activités et la préservation de la biodiversité.

5.10 Réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes

La réserve de biodiversité du Plateau-du-Lac-des-Huit-Chutes se situe à environ 45 km au nord de l'arrondissement de Chicoutimi de Ville de Saguenay. Elle couvre une superficie de 102,7 km² et protège des écosystèmes caractéristiques de la région naturelle des Monts-Valin où l'on retrouve des peuplements forestiers typiques de la frange méridionale de la forêt boréale.

La réserve contient notamment d'importantes superficies de vieilles forêts, ce qui lui confère une très grande valeur écologique à l'échelle du paysage puisqu'une forte proportion des forêts environnantes a été rajeunie par les perturbations humaines et naturelles. La réserve proposée assurerait la protection d'un territoire où les perturbations d'origine anthropiques ont été importantes. Les forêts de 90 ans et plus comptent pour plus de 40% du couvert forestier du territoire, ce qui contribue à lui conférer une très grande valeur écologique au point de vue du paysage.

- Le CREDD recommande de considérer la possibilité de procéder à un agrandissement, concernant la portion Nord de la réserve projetée, afin d'assurer la protection du caribou forestier.

6. CONCLUSION

Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean souhaite donc, par le biais de ce mémoire, réitérer son appui concernant le processus visant l'attribution d'un statut permanent à 10 réserves projetées sur le territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de même que les propositions d'agrandissement qui y sont rattachées. Il s'agit d'un exercice qui est amorcé depuis près d'une dizaine d'années, et nous croyons que le milieu régional doit donc soutenir le développement du réseau des aires protégées.

Ainsi, certains organismes de la région ont, suite à la lecture du présent document développé par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, décidé d'appuyer celui-ci afin de démontrer leur intérêt relatif à l'acquisition d'un statut permanent des territoires dont il est question dans ce mémoire. Ainsi, l'organisme EURÉKO ! de même que la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) Saguenay, le Regroupement des citoyens pour la sauvegarde de l'environnement, l'Association pour la protection du lac Kénogami, la Société de gestion environnementale et les Verts boisés du Fjord ont décidé de soutenir les propos émis dans le présent mémoire.

En terminant, nous sommes d'avis que des connaissances supplémentaires sont nécessaires afin de mieux documenter ces territoires et permettre ainsi une prise de conscience de la population en général sur les avantages liés à la création d'aires protégées dans le but ultime de développer un sentiment d'appartenance par rapport à ces territoires et permettre d'y assurer une gestion efficace. Relativement aux engagements internationaux de conservation, nous sommes donc convaincus que le Québec doit agir à titre de chef de file relativement au développement et à la qualité de son réseau d'aires protégées.



397, rue Racine Est, C.P. 8416
Chicoutimi (Québec) G7H 5C2
Tél.: 418.545.9245 Téléc.: 545.6767
Courriel : eureko@eureko.ca
Internet : www.eureko.ca

Le 17 avril 2012

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Michel Germain, président
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-amable, Bureau 2.10
Québec (Québec)
G1R 6A6

Objet: Projets de réserves de biodiversité pour neuf territoires et d'une réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Monsieur Germain,

EURÊKO!, organisme communautaire à but non lucratif, voué à l'action, la protection et la gestion environnementale, vous informe, par la présente, qu'il partage les commentaires émis par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) sur les projets de réserves de biodiversité pour neuf territoires et d'une réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean et qu'il les endosse.

En conséquence, EURÊKO! appuie le mémoire produit par le CREDD et le fait sien, comme s'il l'avait lui-même rédigé.

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments distingués.

Yves Gauthier
Coordonnateur